CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents: 36

Nb. de représentés: 8 Nb. d'absents: 9 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 31/1461 :

Vote de subvention aux Associations

ETAIENT PRESENTS:

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, Simone, **MINATCHY** ROUVRAIS ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphen (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Héléna (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

ABSENTS:

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Accust de reseption et pleiecture 974-2194-4016 200 200 431-1461-DE Date de teletralismission 2002/2024 Date de réception préfecture : 29/02/2024

Affaire n°31/1461: Vote de subvention aux Associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre;

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif pour la mise en œuvre desdites actions en participant au financement du fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2024,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :

		Subvention
Associations	Nature de la Subvention	en Euros (€)
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Fonctionnement	5 000 €
Association Case Marmaillons	Fonctionnement	4 000 €
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Fonctionnement	7 000 €
Association Mouvement Associatif Terre Rouge les Hauts	Fonctionnement	1 000 €
Association Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Fonctionnement	16 000 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Fonctionnement	7 000 €
Association Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Fonctionnement	5 000 €
Association Génération Sud	Fonctionnement	1 500 €
ASP Sud Réunion- Association de Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion	Fonctionnement	1 500 €
Association Nationale de Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation (ANT-TRN)	Fonctionnement	1 500 €
Union fédérale des anciens Combattants, victimes de guerre et anciens militaires de la Réunion et de l'Océan Indien	Fonctionnement	1 500 €
	Accusé	de réception en préfecture

974 249740164 20240227-31-1401-DE Date de télétransmission : 29/02/2024 Date de réception préfecture : 29/02/2024

Association Réunionnaise pour l'Aide	Fonctionnement	3 500 €
Juridique aux Familles et aux Victimes		
(ARAJUFA)		
Fée Mazine	Fonctionnement	4 000 €
La Case Momon Lé La	Fonctionnement	3 000 €
Hibiscus	Fonctionnement	4 000 €
Association du Coté des Femmes	Fonctionnement	3 000 €
Association d'Education Thérapeutique et	Accompagnement	4 000 €
d'Intervention Sociale (ASETIS)	et prévention	
d Intervention Sociale (ASE 115)	Prévention santé en bus	
Groupe Entraide Mutuelle du Sud	Fonctionnement	4 000 €
(Gem du Sud)		
Association Jeunesse Cambrai	Fonctionnement	4 000 €
Association pour le Développement	Fonctionnement	7 000 €
d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC)		
Association Solidaire pour Mieux Vivre	Fonctionnement	5 000 €
(ASPMV)		
Association Dalie Solidarité	Fonctionnement	1 500 €
Fédération Nationale des Anciens	Fonctionnement	1 500 €
Combattants Afrique, Algérie, Maroc et		
Tunisie (FNACA)		
TOTAL		95 500 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 024 65748 161 RE24000005

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire



